

# Formation CSRD

# Sommaire

1. La genèse de la CSRD
2. Les logiques de structuration de la CSRD
3. Les bases du rapport de durabilité
4. Comment structurer la gestion de projet CSRD

# La Genèse de la CSRD

# Origine CSRD

- Green deal 2019 = neutralité carbone en 2050
- Besoin en investissement
- Création de la SFDR
- Création de la taxonomie
- Arrivée de la CSRD

1<sup>er</sup> enjeu CSRD l'accès au financement de demain

# La CSRD les grandes dates

Le règlement délégué est paru le 31/07/2023

Retranscrit dans la loi française en décembre 2023

Mais plus de 2 ans de travail mené notamment par l'EFRAG  
(European Financial Reporting Advisory Group) qui accompagne depuis  
2001 l'UE à construire son cadre normatif

# La CSRD les grandes dates

## Une entrée en vigueur progressive

Entrée en vigueur du CSRD	Premier rapport	Entreprises concernées
1 <sup>er</sup> janvier 2024	2025 (pour 2024)	Entreprises déjà soumises à la directive de confidentialité en vigueur depuis 2018 : entreprises de <b>plus de 500 salariés</b> et de plus de 40 M€ de chiffre d'affaires (et/ou plus de 20 M€ de total de bilan)
1 <sup>er</sup> janvier 2025	2026 (pour 2025)	Entreprises de <b>plus de 250 salariés</b> et plus de 40 M€ de chiffre d'affaires (et/ou plus de 20 M€ de total de bilan)
1 <sup>er</sup> janvier 2026	2027 (pour 2026)	PME cotées (hors micro-entreprises : entreprises de moins de 10 salariés dont le total de bilan n'excède pas 350 000 € ou dont le chiffre d'affaires net n'excède pas 700 000 €)

A date aucune entreprise Française n'a donc réalisé de rapport CSRD

# Quelles différences entre la CSRD et la NFRD ?

FORMALISME

SANCTIONS FINANCIERES

AUDIT PAR UN CAC OU UN  
OTI

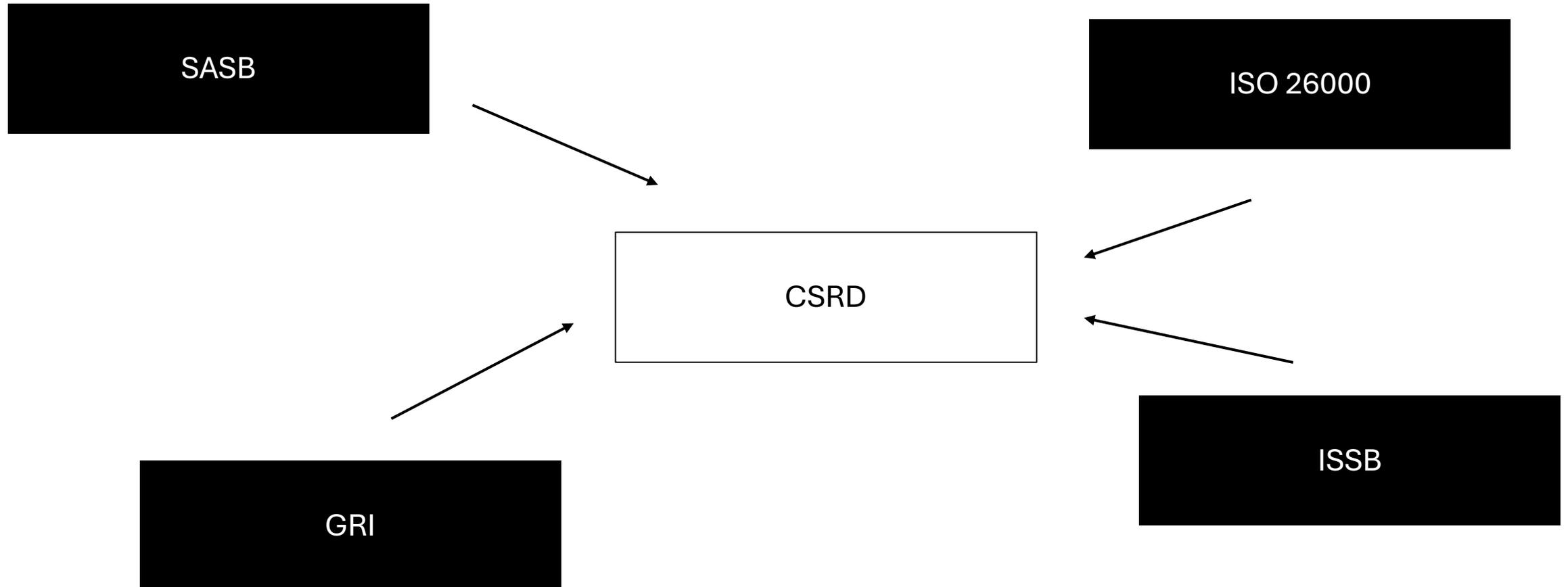
NB ENTREPRISES  
CONCERNEES

AMBITION  
D'HOMOGENEISATION

# Quelles différences entre la CSRD et la NFRD ?

NFRD	CSRD
Seules les grandes entreprises de plus de 500 salariés devaient publier des informations extra-financières.	Les grandes entreprises satisfaisant au moins deux des trois critères suivants : plus de 250 salariés, 40 M€ de chiffre d'affaires net, 20 M€ de total du bilan.
Les PME cotées n'étaient pas concernées.	Les PME cotées qui satisfont deux des trois critères suivants seront concernées : entre 10 et 250 salariés, chiffre d'affaires net entre 700 K€ et 40 M€, et entre 350 K€ et 20 M€ de total du bilan.
Seules les entreprises basées en Europe étaient soumises à l'obligation de reporting.	Les entreprises intervenant sur le continent européen seront soumises à ces obligations, même si elles ne sont pas basées en Europe, lorsque leur CA net en Europe dépasse les 150M€.
Les SAS et SARL n'étaient pas concernées.	Le nouveau dispositif s'appliquerait également aux SAS et SARL. Les sociétés en commandite continueraient en revanche à en être exemptées.
Environ 10 000 entreprises étaient concernées.	Près de 50 000 entreprises en Europe seront concernées.
Les entreprises devaient simplement décrire leur politique extra-financière en fonction de leur business model.	Les entreprises devront détailler leur stratégie sociale et environnementale, et préciser quelle gouvernance elles prévoient pour mettre en œuvre cette stratégie.
Le contenu du reporting était limité.	Le contenu du reporting sera enrichi avec des informations sur le changement climatique, les ressources en eau et marines, l'utilisation des ressources, l'économie circulaire, la pollution, la biodiversité et les écosystèmes.
L'analyse des impacts négatifs était sommaire.	L'analyse des impacts négatifs devra être plus détaillée et conforme aux European Sustainability Reporting Standards.
La vérification se limitait à la véracité des informations publiées par les entreprises.	La vérification du reporting par un Organisme tiers indépendant (OTI) sera plus exigeante et portera également sur la cohérence avec les objectifs de durabilité de l'entreprise.

# Les liens avec les autres normes



# Exemple avec l'ESRS E1

## ESRS E1 Changement climatique:

- **Exigences CSRD:** Demande une évaluation et une divulgation spécifiques sur les impacts et les risques liés au changement climatique.
- **GRI 305:** Se concentre sur les émissions de gaz à effet de serre, aligné sur les préoccupations climatiques.
- **ISO 26000 (6.5.5):** Encourage les efforts contre le changement climatique, sans exigences spécifiques de reporting.
- **ISSB (IFRS S2):** Spécifie les divulgations liées au climat, alignées sur les demandes des investisseurs.
- **SASB:** Propose des indicateurs liés au climat, axés sur les risques financiers.

# Exemple lien ISO 26000

Lignes directrices de l'ISO 26000	Normes ESRS
Gouvernance	ESRS 2, ESRS G1
Droits de l'Homme	ESRS S1, ESRS S2, ESRS S3
Relations et conditions de travail	ESRS S1, ESRS S2
Environnement	ESRS E1, ESRS E2, ESRS E3, ESRS E4, ESRS E5
Loyauté des pratiques	ESRS S2, ESRS G1
Questions relatives aux consommateurs	ESRS S4
Communautés et développement local	ESRS S3

# Les logiques de structuration de la CSRD

# La structure de la CSRD

## GÉNÉRAL

ESRS 1 - Exigences générales



ESRS 2 - Informations générales à publier



## ENVIRONNEMENT

ESRS E1 - Changement climatique



ESRS E2 - Pollution



ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines



ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes



ESRS E5 - Economie circulaire



## SOCIAL

ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise



ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeurs



ESRS S3 - Communautés touchées



ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finals



## GOVERNANCE

ESRS G1 - Conduite des affaires



# La structure de la CSRD

- 12 ESRS (ou plutôt 11) + des normes sectorielles à venir
- Organiser selon les 3 piliers de la RSE : Environnement / Social / Gouvernance
- Composé de 86 DR (disclosure requirement = exigences de publications) + 13 DR lié à l'ESRS 2 qui viennent renforcer les données de l'ESRS 2
- Reprenant 1178 points de données dont 75% sont qualitatifs
- Et chaque ESRS est structuré en 4 parties ( GOV / SMB / IRO / MDR)

# La structure de la CSRD

Standard (cliquez pour sauter) :	NB de DR	DR lié à ESRS 2	Nombre de DP	DP quanti
<a href="#">ESRS 2 - Informations générales</a>	12		154	19
<a href="#">ESRS 2 - Exigences de divulgation minimales (MDR)</a>	4		39	8
<a href="#">E1 - Changement climatique</a>	9	3	220	97
<a href="#">E2 - Pollution</a>	6	1	68	28
<a href="#">E3 - Eau et ressources marines</a>	5	1	48	10
<a href="#">E4 - Biodiversité et écosystèmes</a>	6	2	119	9
<a href="#">E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire</a>	6	1	84	28
<a href="#">S1 – Effectif de l’entreprise</a>	17	1	199	75
<a href="#">S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur</a>	5	1	67	0
<a href="#">S3 - Communautés affectées</a>	5	1	65	0
<a href="#">S4- Consommateurs et utilisateurs finaux</a>	5	1	64	0
<a href="#">G1 - Conduite des affaires</a>	6	1	51	15
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>13</b>	<b>1178</b>	<b>289</b>

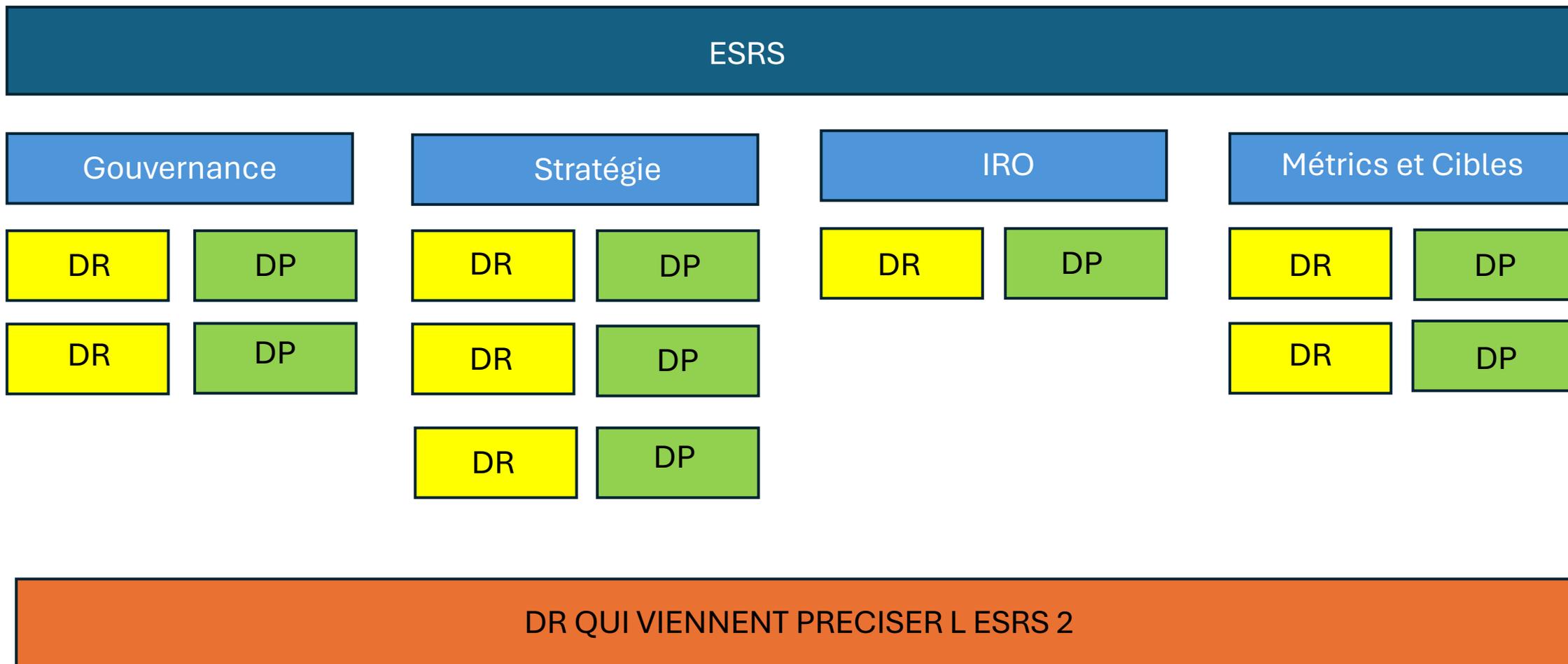
# Liste des Data Point quantitatif ESRS 2

Nombre de membres exécutifs	Entier
Nombre de membres non exécutifs	Entier
Pourcentage de membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	Pour cent
Pourcentage de membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	Pour cent
Ratio de diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration	Pour cent
Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration	Pour cent
Pourcentage de rémunération variable dépendant d'objectifs et (ou) d'impacts liés au développement durable	Pour cent
Nombre total d'employés (effectif)	Entier
Nombre d'employés (effectif)	Entier
Revenu total	Monétaire
Chiffre d'affaires par secteurs ESRS	Monétaire
Revenus du secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)	Monétaire
Revenus du charbon	Monétaire
Les revenus du pétrole	Monétaire
Revenus du gaz	Monétaire
Revenus provenant d'activités économiques alignées sur la taxonomie liées au gaz fossile	Monétaire
Revenus de la production chimique	Monétaire
Revenus des armes controversées	Monétaire
Revenus de la culture et de la production de tabac	Monétaire

# Liste des Data Point quantitatif ESRS 2 MDR

Ressources financières actuelles allouées au plan d'action (Capex)	Monétaire
Ressources financières actuelles allouées au plan d'action (Opex)	Monétaire
Ressources financières futures allouées au plan d'action (Capex)	Monétaire
Ressources financières futures allouées au plan d'action (Opex)	Monétaire
Relation avec les objectifs politiques	Décimal
Cible mesurable	Décimal
Valeur de référence	Entier
Année de référence	Entier

# La structure de la CSRD



# La structure de la CSRD exemple ESRS E1

## GOVERNANCE

**DR lié à ESRS 2 GOV 3** : intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs



## STRATEGIE

**DR E1-1** : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

**DR lié à ESRS 2 SBM 3 IRO** importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

## IRO

**DR lié à ESRS 2 IRO 1** : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les IRO importants liés aux changements climatiques

**DR E1-2** : Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

**DR E1-3** : Actions et ressources liées aux politiques mises en place en lien avec le changement climatique

## METRICS ET CIBLES

**DR E1-4** : Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

**DR E1-5** : Consommation d'énergie et mix énergétique

**DR E1-6** : Emissions brutes de GES des scopes 1,2,3 et total des GES

**DR E1-7** : Les absorptions de GES et les projets d'atténuation des GES financés grâce aux crédits carbone

**DR E1-8** : Tarification interne du carbone

**DR E1-9** : Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition et des opportunités potentielles liées au climat

# Exemple Data Point ESRS 2 DR-GOV 3

Il existe des programmes d'incitation et des politiques de rémunération liées aux questions de durabilité pour les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.	semi-narratif
Description des principales caractéristiques des programmes d'incitation	narratif
Description des objectifs et (ou) impacts spécifiques liés au développement durable utilisés pour évaluer la performance des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	narratif
Divulgence de la manière dont les mesures de performance liées au développement durable sont considérées comme des références de performance ou incluses dans les politiques de rémunération	narratif
Pourcentage de rémunération variable dépendant d'objectifs et (ou) d'impacts liés au développement durable	Pour cent
Description du niveau de l'entreprise auquel les conditions des programmes d'incitation sont approuvées et mises à jour	narratif

# Exemple Data Point ESRS E1 GOV3

Informations sur la manière dont les considérations liées au climat sont prises en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	narratif
Pourcentage de rémunération reconnu lié à des considérations liées au climat	pour cent
Explication des considérations liées au climat prises en compte dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	narratif

On voit bien ici que les 3 données additionnelles en lien avec l'ESRS 2 viennent préciser des éléments de gouvernance spécifiquement lié à l'ESRS E1

# La structure de la CSRD

- 2 Normes sont obligatoires : ESRS 2 et ESRS E1 (à justifier si pas concernés) soit à minima 13 DR et 413 datapoints
- ESRS 1 : pas de reporting associés
- Les autres ESRS dépendent de l'analyse de double matérialité

# En résumé

- Les normes ESRS répondent toutes à une même logique

1 / Comment la gouvernance est formée, informée, prend en compte de agis sur le sujet

2/ Comment le modèle d'affaire influe sur le sujet

3/ Quels sont les IRO de mon entreprise sur le sujet

4/ Quels objectifs et métriques je me fixe

- Avec des DR associés
- Et pour chaque DR des Data Points et des annexes méthodologique (AR)

# Relier la CSRD et l'opérationnel

Les démarches RSE initié par l'entreprises vont venir alimenter le rapport CSRD et inversement

LA CSRD vient structurer et prioriser la feuille de route RSE

- Anticiper les problèmes potentiels de demain
- Préparer des scénarios de transitions
- Définir ses besoins financiers pour répondre à ses enjeux

La RSE devient un véritable avantage stratégique et devient aussi important que ses enjeux financiers pour l'accès aux produits de financement.

# Relier la CSRD et l'opérationnel

La CSRD c'est la réalisation d'un rapport de durabilité sur les mêmes standard qu'un rapport financier

L'entreprise doit donc utiliser son rapport de durabilité comme elle utiliserait son rapport financier c'est la même logique (lien avec l'EFRAG)

Rapport financier	Rapport de durabilité
Objectif : connaitre la situation financière de l'entreprise à l'instant T et VS N-1	Objectif : connaitre la situation des enjeux de durabilité mondiaux de l'entreprise à l'instant T VS N-1
Document stratégique afin d'établir un plan d'action pour l'entreprise en termes d'enjeux commerciaux, de gestion des marges, de gestion de stock etc...	Document stratégique afin d'établir un plan d'action pour l'entreprise sur les enjeux ESG en lien avec son activité
Permet de mesurer l'évolution dans le temps	Permet de mesurer l'évolution dans le temps

# Les bases du rapport de durabilité

# FOCUS sur l'ESRS 2

L'ESRS 2 est le socle commun à toutes les entreprises

La méthodologie et les attendus seront les mêmes pour tous

C'est sur cet ESRS que portera le niveau de vigilance du CAC ou de l'OTI puisqu'il préfigure le reste du rapport de durabilité

Il repose sur 2 piliers : l'analyse de la chaîne de valeur et l'analyse de double matérialité

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

## Définition de la chaîne de valeur et des acteurs

### **1. Chaîne de valeur :**

1. La "chaîne de valeur" est mentionnée comme englobant les relations d'affaires directes et indirectes de l'entreprise, tant en amont qu'en aval. Cela inclut toutes les parties et processus qui contribuent à la production et à la distribution des biens ou services de l'entreprise. La chaîne de valeur comprend donc non seulement les activités internes de l'entreprise mais aussi les interactions avec les fournisseurs, partenaires, distributeurs, et clients.

### **2. Acteurs de la chaîne de valeur :**

1. Les "acteurs de la chaîne de valeur" se réfèrent aux différentes parties prenantes impliquées dans cette chaîne. Cela peut inclure les fournisseurs, les fabricants, les distributeurs, et d'autres entités qui participent directement ou indirectement aux processus de création de valeur de l'entreprise.

# L'analyse de la chaine de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

Analyse de la chaine de valeur amont et aval

CARTOGRAPHIE DES  
PARTIES PRENANTES

IDENTIFICATIONS DES IRO  
SUR LES THEMES DE  
DURABILITE LIES A LA  
CHAINE DE VALEUR

COLLECTE DES DONNES  
LIEES A LA CHAINE DE  
VALEUR

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

## Analyse de double matérialité

PRENDRE EN COMPTE LES  
THEMES DE DURABILITE

EVALUER LA MATERIALITE  
DES IRO POUR CHAQUE  
THEME DE DURABILITE

INTEGRER LES PARTIES  
PRENANTES DANS LA  
DEFINITION ET L  
EVALUATION DES IRO

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

Les sujets de durabilité à aborder sont définis par l'AR 16 soit les 10 thèmes de ESRS organisé en sous thèmes et sous-sous thèmes

AR 16. Aux fins de l'évaluation de l'importance, l'entreprise tient compte de la liste suivante de questions de durabilité couvertes dans les ESRS thématiques. Lorsque, au terme de l'évaluation de l'importance effectuée par l'entreprise (voir ESRS 2 IRO-1), une question de durabilité de la liste qui suit est considérée comme importante, l'entreprise publie des informations à son sujet conformément aux exigences de publication contenues dans l'ESRS thématique correspondante. Cette liste ne remplace pas la procédure de détermination des questions importantes. Il s'agit d'un outil visant à faciliter les évaluations de l'importance effectuées par les entreprises. L'entreprise doit tenir compte des circonstances particulières<sup>27</sup> propres à elle-même pour déterminer les questions importantes pour elle. S'il y a lieu, l'entreprise procède également à la publication d'informations spécifiques de l'entité sur les incidences, risques et opportunités importants non couverts par les ESRS, ainsi qu'il est décrit au paragraphe 11 de la présente norme.

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

## La définition des parties prenantes

Parties prenantes concernées	utilisateurs de déclaration de durabilité
Employés salariés de fournisseurs consommateurs / clients communautés locales personnes en situation de vulnérabilité CSE Gouvernance	Investisseurs existants ou potentiels prêteurs et autres créanciers utilisateurs du rapport : partenaires commerciaux / partenaires sociaux / ONG / Gouvernement etc...

A noter certaines parties prenantes peuvent être dans les 2 catégories

Définir / expliquer / justifier leur pertinence dans le processus

**La nature peut être considérée comme partie prenante silencieuse**

Il est possible également de faire recours à des experts ainsi qu'à de la donnée universitaire ou bien des normes sectorielles afin d'identifier d'autres parties prenantes

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

## Comment définir l'évaluation de la matérialité de l'impact

AR 4 – Pour évaluer la matérialité de l'impact et déterminer les éléments importants à communiquer, l'entreprise prend en compte les quatre étapes suivantes :

- (a) compréhension du contexte par rapport à ses impacts, y compris ses activités, relations commerciales, le contexte de durabilité et les parties prenantes ;
- (b) identification des impacts réels et potentiels (tant négatifs que positifs), en s'engageant auprès des parties prenantes et des experts concernés. Dans cette étape, l'entreprise peut s'appuyer sur des recherches scientifiques et analytiques sur les impacts en matière de questions de durabilité ;
- (c) l'évaluation de la matérialité de ses impacts réels et potentiels ; et
- (d) la détermination des sujets importants. Au cours de cette étape, l'entreprise adopte des seuils pour déterminer quels impacts seront couverts dans ses déclarations de durabilité. »

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

Comment identifier les IRO et déterminer les sujets importants?

Les risques et opportunités sont définis à partir d'une analyse de risque financière classique (certaines fois déjà réalisés par l'entreprise)

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

Alors que l'analyse d'impact répond à une matrice nouvelle

Impact	Positif	Négatif
Réels	ampleur portée	Ampleur Portée gravité de l'impact (échelle / portée / caractère irrémédiable)
Potentiel	ampleur portée probabilité	Ampleur Portée gravité de l'impact (échelle / portée / caractère irrémédiable) probabilité de l'impact si cela concerne les droits de l'homme la gravité prime sur la probabilité

Afin de déterminer ces différents niveaux on va s'appuyer sur les parties prenantes

Mais également des experts, de la donnée universitaire, des analyses sectorielles, le SASB, l'ONU via les ODD ou bien le GRI

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

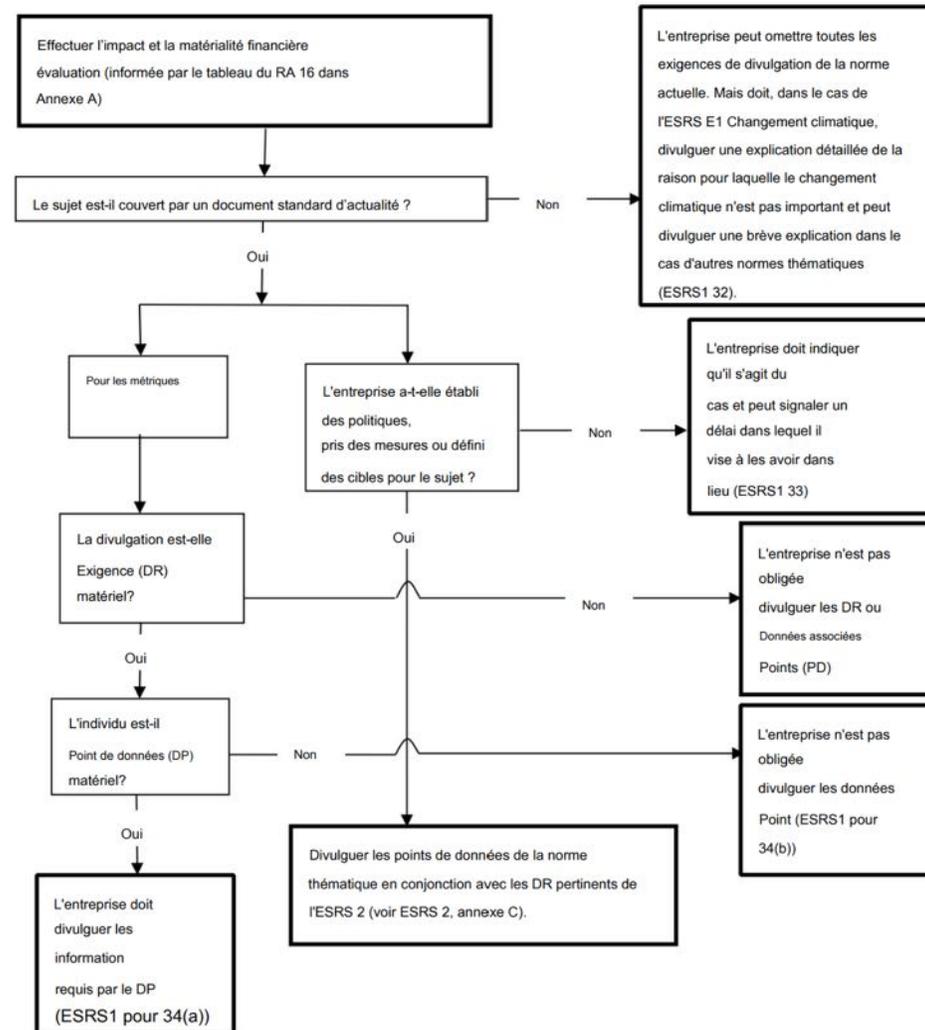
## Caractéristiques qualitatives de l'information

Les informations publiées doivent répondre aux critères suivants

Pertinence	
Représentation fidèle	L'information doit être :  complète = inclut le risque + comment l'entreprise a adapté sa gestion des risques et gouvernance  neutre = non biaisée / atténuée / accentuée / manipulée cela s'appuie sur l'exercice de la prudence surtout lors de situation d'incertitude  exacte (ce qui est différent de précis) = l'entreprise a mis en oeuvre des processus et des contrôles internes adéquats pour éviter les erreurs et inexactitudes significatives
Comparabilité	Par rapport :  Aux données précédentes fournies par l'entreprise Aux autres informations fournies par d'autres entreprises A la cohérence méthodologique d'une année sur l'autre dans l'édition des données

Vérifiabilité	Donner l'assurance que les données sont neutres et exactes Il doit être possible de corroborer les informations elles mêmes ou les données utilisées pour les obtenir
Compréhension	Informations claires et concises pour cela elles doivent éviter :  les informations génériques passe partout qui ne sont pas spé à l'entreprise éviter la duplication inutiles d'informations utiliser un langage clair et des phrases et paragraphe structurés  Pour être concis:  ne doit inclure que les informations importantes les infos complémentaires ne doivent pas servir à masquer les info importantes

# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2



# L'analyse de la chaîne de valeur et la double matérialité pierre angulaire de l'ESRS 2

## Point méthodologique

L'analyse de la chaîne de valeur et L'analyse de double matérialité font partie de la partie introductive de l'ESRS 2 ils répondent aux 2 premiers DR de la CSRD : base de préparation 1 et 2 (DR BP1 et DR BP2)

La présence d'une matrice de double matérialité n'est pas obligatoire mais permet de rendre plus visuel l'analyse de double matérialité sans se substituer à celle ci

Elle donne une vision globale du positionnement de l'entreprise sur les 10 thèmes de durabilité

Elle vient alimenter l'ESRS 2 pour permettre de comprendre comment ses IRO sont pris en compte par la gouvernance (DR GOV 1 à 5), la stratégie de l'entreprises vis-à-vis des ses IRO (DR SBM 1 à 3), la méthodologie utiliser pour définit les IRO de manière globale (DR IRO 1 et 2) et définir à travers les exigences minimales de divulgation (MDR) l'ambition en termes de politiques, d'objectifs, de CAPEX et OPEX que l'entreprise se fixe sur les différentes temporalités court (année de référence) moyen (d'ici à 5 ans ) et long terme (+5 ans)